

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1973)
Heft: 4

Artikel: La nouvelle société suédoise et la culture
Autor: Grütter, Tina
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-626350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Holland und Schweden haben eine Lösung für ihre Kunstpolitik gefunden; wir stellen die beiden Modelle vor / Les Pays-Bas et la Suède ont trouvé de nouvelles voies dans leur politique culturelle; nous vous présentons ici ces deux modèles:

La nouvelle société suédoise et la culture

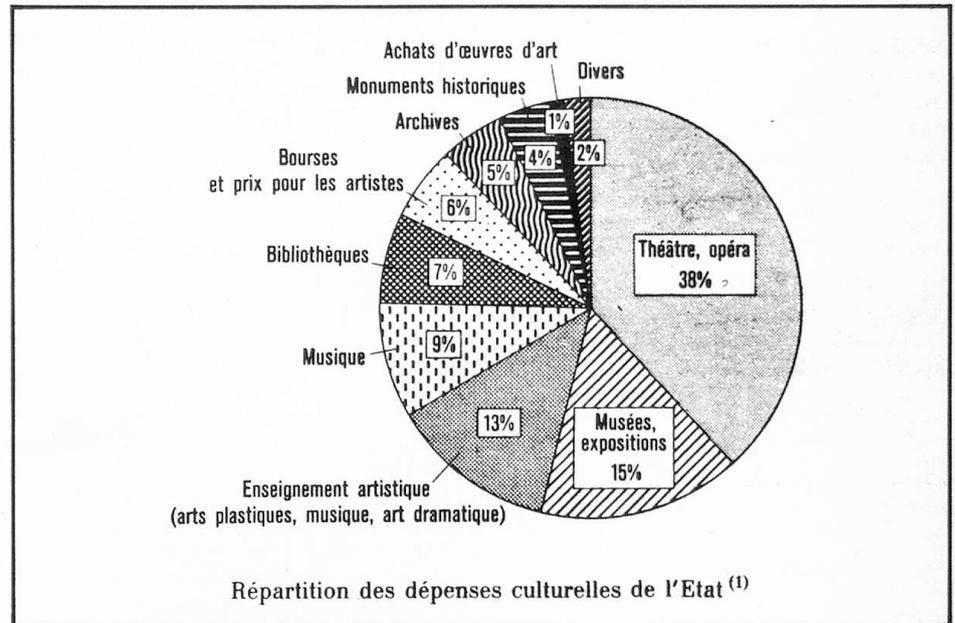
De 1950 à 1970, le budget culturel de l'Etat suédois est passé de 30 à 277 millions (de francs français 1970), soit une augmentation d'environ 900%; il représente actuellement 0,6% du budget total¹

Démarrage d'une politique culturelle

Ce sont les années 60 qui marquent pour la Suède le véritable départ d'une politique culturelle: augmentation considérable de l'aide aux artistes, *doublement des commandes et achats d'œuvres d'art par l'Etat*, accroissement massif des subventions, notamment en vue de la mobilité des compagnies théâtrales, des orchestres, des troupes de ballet et des expositions, et réforme des enseignements artistiques. En 1963, un *Département des Affaires culturelles* est créé à l'intérieur du ministère de l'Education et prend dans sa compétence: arts plastiques, littérature, musique, théâtre, cinéma, bibliothèques, enseignement artistique, éducation populaire et jeunesse. Il comprend dix-sept fonctionnaires: la gestion est en effet extrêmement décentralisée et confiée à des comités qui reçoivent du Parlement le budget propre à leur secteur.

Le cinéma et la radio-télévision n'entrent pas dans les responsabilités de ce département: la politique cinématographique est assurée par l'*Institut suédois du film*, organisme privé représentant les diverses professions du cinéma et avec lequel l'Etat a passé une convention en 1963; la radiodiffusion (et télévision) suédoise est une société largement indépendante de l'Etat. Le Gouvernement nomme cependant quatre des huit membres du conseil d'administration de l'Institut du film et six des onze membres du conseil d'administration de la Radiodiffusion suédoise.

Le renouveau de la politique culturelle dans les années 60 a été marqué par la multiplication d'enquêtes sur les comportements du public, la *situation matérielle des créateurs*, le fonctionnement des institutions culturelles et les dépenses culturelles des différents agents dans la nation. En 1969, la Suède se dote d'un *Conseil national pour les Affaires culturelles* qui est chargé de définir la politique cultu-



relle pour les années 70. Il est nommé pour trois ans et composé de quatorze membres dont six représentent les divers secteurs culturels. Il se réunit une fois par mois, est assisté par une équipe de cinq fonctionnaires et commande des études. Il publiera en 1972 un rapport que le Ministre présentera au Parlement après avoir recueilli l'avis de plusieurs centaines d'organisations publiques et privées. Ce rapport définit deux finalités pour une politique de la culture: *améliorer l'environnement de la vie quotidienne et égaliser les chances de participation à la vie culturelle*. Deux objectifs instrumentaux pour les années 1970: intégrer les équipements et les activités au niveau local, différencier les types d'action culturelle compte tenu des différents publics.

Les communes dépensent plus que l'Etat pour la culture

Si la part des régions (comités) dans les dépenses culturelles est relativement faible (11,7 millions de francs en 1969) et concerne surtout les monu-

ments historiques et les bibliothèques, par contre les communes consacrent une part importante de leur budget à la culture. Leur apport financier (331,7 millions de francs) dépasse celui de l'Etat.

Répartition des dépenses culturelles des communes (en %)

Secteurs	Municipalité de 10 à 80.000 h. (pour cent)	Municipalités de 80 à 110.000 h. (pour cent)	Stockholm, Göteborg, Malmö (pour cent)
	Bibliothèques	45,57	40,64
Ecoles musique	19,06	9,81	6,19
Concerts	2,79	9,32	7,65
Théâtres	2,52	11,12	19,69
Cercles d'études	15,30	12,98	6,16
Divers	14,80	16,19	28,08

En moyenne, les municipalités de Stockholm (1 000 000 d'habitants), Göteborg (500 000 habitants) et Malmö (300 000 habitants) dépensent chaque

¹ Source: Bengt Söderbergh - la culture et l'Etat - Paris, Seghers, 1971, p. 18, dont sont tirés la plupart des éléments du présent article. Tous les montants sont notés en NF français.

année 67 francs par habitant et les autres municipalités 50 francs. Paris, on s'en souvient, dépense sous les mêmes rubriques 20 francs par habitant.

L'essentiel de cet effort, surtout dans les petites communes, va aux *bibliothèques*, qui constituent l'équipement culturel de base: les municipalités des grandes villes privilégient ensuite les institutions culturelles traditionnelles (théâtre, opéra, salles de concerts) tandis que les plus petites accordent la priorité aux *écoles de musique* gratuites et aux *cercles d'études*.

Cinquante mille travailleurs culturels

D'après une étude publiée en 1967 sur les «travailleurs culturels», leur nombre s'élève à cinquante mille (dont moins de la moitié à plein temps) répartis comme suit:

Beaux-arts	16000
Littérature	7000
Musique	20000
Arts scéniques	2000
Autres activités	5000

Cette évaluation englobait toutes sortes d'agents tels que personnel des musées, professeurs ou architectes pour les beaux arts; bibliothécaires, éditeurs et libraires pour la littérature. Il est aussi possible en Suède, pour obtenir un recensement plus exact de se référer au nombre d'adhérents des diverses organisations professionnelles, comme l'Association des écrivains de Suède, l'Organisation nationale des artistes, etc... On arrive alors à l'effectif beaucoup plus réduit de douze mille:

Beaux-arts (4 organisations)	3000 adhérents
Littérature (4 organisations)	2000 adhérents
Musique (4 organisations)	5000 adhérents
Arts du spectacle (4 organisations)	2000 adhérents

Une enquête de 1968 établit que le traitement mensuel moyen dans l'enseignement secondaire, après cinq à dix ans de service, était de 3750 francs, celle d'un petit cadre, dans l'industrie de 2600 francs, tandis qu'un acteur du même âge ne gagnait en moyenne que 2350 francs et un choriste ou un membre du corps de ballet 2000 francs. Notons par comparaison que le salaire d'un ouvrier était alors en moyenne de 2000 francs. De nouvelles études sont

en cours pour mieux déterminer les moyens d'existence des «travailleurs culturels».

Aides aux créateurs

Les «grandes bourses de travail» de 16000 francs par an, dont la durée peut aller jusqu'à cinq années consécutives, sont attribuées non pas par l'Etat mais par les organisations professionnelles. En 1970, cinquante-trois écrivains, cent vingt peintres et sculpteurs, douze compositeurs, et soixante artistes du spectacle, cinéastes compris, ont reçu de telles bourses. Prix, bourses de voyage ou d'entretien ont totalisé 9 millions de francs, soit 60% de plus que l'année précédente.

Deux autres formes d'aide financière sont originales: la première concerne les écrivains, qui reçoivent de l'Etat une somme proportionnelle au nombre d'emprunts de leurs livres dans les bibliothèques publiques. La deuxième assure à un certain nombre d'artistes de valeur (cent vingt à l'heure actuelle) un *salaires minimal garanti* de 32000 francs par an, afin de leur permettre de se consacrer à plein temps à leur art. Les revenus qu'ils tirent de leur travail viennent en déduction de cette somme, et pour certains, la garantie n'est que nominale. Mais on ne saurait sous-estimer la grande impression de sécurité ainsi apportée (vieillesse, crises d'improductivité).

Il est également question d'une aide à la recherche s'inspirant de l'aide à la recherche scientifique, qui serait accordée pour une période donnée sur présentation d'un projet.

Pour la décoration des monuments publics (écoles, hôpitaux, bâtiments de l'administration et de la défense nationale), la Suède met chaque année une somme (2,67 millions de francs en 1970/71) à la disposition du Conseil national des arts composé de sept membres nommés par le Gouvernement, dont quatre sur proposition de l'Académie des beaux arts et de l'Association nationale des artistes. Depuis 1961, l'Etat consent aussi des prêts pour l'embellissement des immeubles d'habitation (jusqu'à 6,5 francs par m² de surface habitée), mais cette facilité n'est guère utilisée. Un petit nombre de communes consacrent des sommes variables (généralement 1%) à la décoration des bâtiments et lieux publics (Stockholm y consacre 2%, ce qui représente environ 3,2 millions de francs par an).

Formation d'animateurs de l'audio-visuel

Les formations artistiques classiques durent en général cinq ans. Les élèves sont soumis au régime commun des étudiants, c'est-à-dire qu'ils peuvent recevoir une allocation sous forme d'une bourse ou d'un prêt qu'ils rem-

boursent sans intérêt au cours de leur vie active. En 1970, cette aide aux étudiants se répartissait ainsi entre les diverses disciplines:

Secteurs	Nombre d'élèves	Aide de l'Etat en millions de francs
Beaux-arts, architecture	1090	11,6
Musique	830	6,6
Théâtre, opéra	150	1,4
Danse	50	0,5

Depuis l'automne 1970, l'Ecole de cinéma s'est transformée pour accueillir non seulement les élèves cinéastes, mais aussi tous ceux qui se préparent à l'animation des groupes par la photo, le son, la télévision, le théâtre, la danse et le mime. L'apprentissage est collectif: il réunit artistes et techniciens dans la fabrication de programmes qui sont testés auprès de divers publics: il dure deux ans. Des sessions de recyclage, en deux mois, sont destinées aux professionnels du spectacle, aux pédagogues, aux bibliothécaires. Le principe de ce nouvel institut est de viser, au delà de l'égalité de l'accès à la consommation culturelle, l'égalité de tous dans l'usage des moyens d'expression nouveaux. Les locaux sont situés dans une zone qui comprend aussi la cinémathèque, une grande école d'artisanat et la Maison de la télévision. Le budget de 1971 est de 7 millions de francs.

Priorité à la décentralisation

Au cours des cinq dernières années, l'effort de l'Etat suédois s'est principalement porté sur la décentralisation grâce aux «trois grands» qui sont:

L'Agence nationale du théâtre, chargée de produire des programmes qui circulent à travers tout le pays et d'organiser les tournées de *l'Opéra royal* et du *Théâtre royal dramatique* ainsi que des troupes étrangères. L'Agence dispose d'une subvention de 2,67 millions de francs de l'Etat; la participation des collectivités locales s'élève à environ 320000 francs. Elle a soixante-quinze permanents.

L'Institut national des concerts joue un rôle analogue pour la musique. Il s'agit d'une fondation dont les buts sont d'organiser des tournées de solistes ou d'ensembles dans tout le pays, de susciter la création d'orchestres locaux et d'aider à la formation musicale: il a jusqu'à présent axé son effort sur les écoles: trois mille trois cents concerts ont été organisés par ses soins en 1970. L'Institut a reçu 12,4 millions de francs de subvention de l'Etat en 1970.

Le Centre suédois des expositions itinérantes est né du constat, par une commission spéciale, que le public des musées était resté inchangé alors que leur coût avait doublé en cinq ans. La commission décida de présenter des expositions plus différenciées, d'informer mieux le public, notamment sur ses lieux de travail, et d'agir auprès des écoles. En 1970, il a organisé deux cents expositions. Le thème de ces expositions n'est pas seulement artistique, mais touche à tous les domaines: pollution, urbanisme, problèmes sociaux. Plus de mille lieux sont touchés chaque année grâce à la collaboration des institutions locales (bibliothèques, écoles, musées, groupements populaires) et à la coopération du Centre avec les autres «grands» (théâtre et concerts).

En 1970, le Centre qui n'est pas un organisme d'Etat, mais une fédération d'associations d'éducation populaire, a reçu de l'Etat environ 5 millions de francs; il dispose de cinquante employés à plein temps, de 2000 m² d'ateliers, et du rez-de-chaussée du Ministère pour montrer, louer ou vendre ses nouvelles expositions.

Les bibliothèques sont des centres culturels

L'aide des autorités publiques au livre est accordée par priorité aux bibliothèques qui constituent l'équipement culturel communal par excellence. Chaque année, soixante millions de volumes y sont empruntés. Les bibliothèques populaires (généralement communales) possèdent environ vingt-trois millions de volumes, soit presque trois livres par habitant (1,5 en France) et y consacrent environ 195 millions de francs soit 25 francs par habitant (5,3 en France). L'Etat, pour sa part, verse aux bibliothèques qui se modernisent près de 7 millions de francs sous forme de «subventions de développement», non répétitives.

Ces bibliothèques ne font pas que prêter des livres: on y trouve disques, œuvres d'art à emprunter, livres et journaux enregistrés sur bandes magnétiques pour les aveugles et les personnes âgées, salles d'exposition et de cinéma, «coins» spéciaux pour les enfants. On y vend des livres, des œuvres d'art, des reproductions, des disques, des diapositives. On y donne concerts et séances de cinéma.

L'éducation permanente

L'activité culturelle suédoise est dominée par l'organisation de très nombreux cercles d'étude (environ cent cinquante mille sont en activité chaque année et comptent un million cinq cent mille adhérents pour un total de trente-trois millions d'heures de cours soit une moyenne par élève de 22 heures de cours par an). Les cours portent sur la littérature, l'art, la musique, le théâtre, le cinéma, les langues, mais aussi l'économie, les sciences humaines, les sciences politiques, les techniques, etc... En 1970/1971, l'Etat a accordé près de 105 millions de francs de subventions à ces cercles d'études. De nombreuses conférences, des cours par correspondance, des stages, des groupes de loisirs pour les jeunes complètent cette action culturelle qu'organisent treize grandes fédérations d'éducation populaire regroupées au sein de la Confédération des organisations d'éducation populaire.

Ergänzungen zum Artikel «Geboren vor 1900»

Nachträglich wurde ich noch auf die Bedeutung des Werkes von Turo Pedretti aufmerksam gemacht. Im Klappentext zur Monographie, die Klaus Speich 1966 über den Künstler publiziert hat, schreibt Walter Kern: «In



Der rote Hut, 1963

seinem Werk führte Pedretti die Tradition der bündnerischen und insbesondere der Malerei des Engadins weiter, die von Giovanni Segantini lichtvoll inauguriert und von Giovanni Giacometti farbenfreudig aufgenommen und zu neuen Ufern getragen wurde...»

Turo Pedretti, geboren 1896 in Samedan, gestorben 1964 in Celerina.

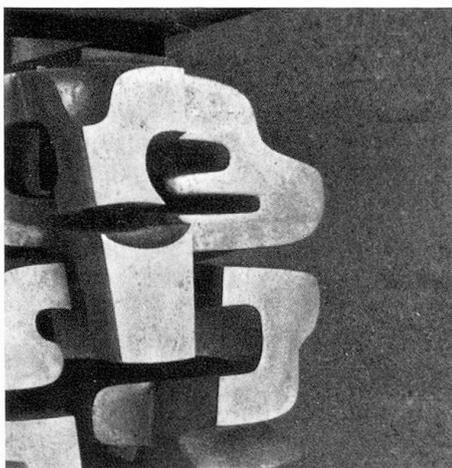
Von einer Leserin aus St.Gallen wurde auf drei Künstler aus der Ostschweiz hingewiesen, die einer Erwähnung wert gewesen wären:

Fritz Gilsli, ein expressionistischer Maler und Radierer,

August Wanner, der in seinen Glasfenstern ein grosses Lebenswerk hinterliess, und

Theo Glinz, Maler in St.Gallen und Horn.

Zu **Max Gubler** folgende Berichtigung: Gestorben 1973 in Zürich (nicht 1971). Tina Grütter



Réalisation: **Fonderie Reussner & Donzé SA**
2114 Fleurier

Matière: Bronze

Modèle: Polyester expansé

Devis et renseignements sans engagement
Téléphone 038/61 10 91